



**LE PROTECTEUR DU CITOYEN**  
Assemblée nationale  
Québec

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Pour diffusion le 7 juin**

**Sous embargo jusqu'au dépôt du document à l'Assemblée nationale**

## **LA CONSIDÉRATION DES PERSONNES VULNÉRABLES : UNE PRIORITÉ DU PROTECTEUR DU CITOYEN**

**Québec, le 7 juin 2007** – « Si l'impact des orientations et des décisions prises par les services publics doit toujours être mesuré avec soin, cela se révèle encore plus crucial lorsqu'il est question de personnes qui, pour un motif ou un autre, dépendent davantage ou complètement de l'État pour des aspects importants de leur vie. Le Protecteur du citoyen accordera une attention accrue à la considération qu'ont les services publics à l'égard de ces citoyens. » C'est en ces termes que la Protectrice du citoyen, madame Raymonde Saint-Germain, a fait état de sa préoccupation à l'endroit de personnes vulnérables.

Au cours de la prochaine année, la Protectrice du citoyen continuera d'être attentive à la situation des personnes éprouvant des problèmes de santé mentale. Ces citoyens se retrouvent dans tous les groupes de la population et font partie notamment des clientèles du système de santé, des centres jeunesse, des établissements de détention et des organismes d'aide aux victimes d'actes criminels. « Ils peuvent éprouver plus que d'autres des difficultés à se faire comprendre des services publics et, par conséquent, à obtenir les services et les soins dont ils ont besoin », précise madame Saint-Germain.

La situation des personnes âgées, plus précisément celles qui sont dans un état de vulnérabilité, retient aussi son attention. Ce sont des personnes en perte d'autonomie, et pour certaines sans soutien de la famille ou de proches. Dans ces circonstances, leur qualité de vie repose pour beaucoup sur l'action des services publics.

Le Protecteur du citoyen s'attardera également au sort réservé aux personnes dont le milieu de vie est sous la responsabilité directe de l'État, qui vivent donc par rapport à celui-ci une dépendance plus étroite pour recevoir les services et les soins. C'est le cas notamment des résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), des garçons et des filles qui séjournent dans les centres jeunesse et des personnes incarcérées. Dans ce dernier cas, la Protectrice du citoyen se préoccupe aussi de leurs victimes, de leur famille et de leurs proches.

« Les services publics sont particulièrement importants et fondamentaux pour ces citoyens. Il faut donc avoir une grande sensibilité à l'égard de leurs besoins particuliers. Je considère que des approches adaptées à leur situation sont essentielles à leur bien-être », fait valoir madame Saint-Germain.

– 30 –

Source : Le Protecteur du citoyen

Pour renseignements :

Dominique Bouchard

Agente d'information

Tél : (418) 643-2688

Cell : (514) 346-2643

[dominique.g.bouchard@protecteurducitoyen.qc.ca](mailto:dominique.g.bouchard@protecteurducitoyen.qc.ca)